DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | E-Visa (Affaires) + e-Arrival Card + Air Suvidha

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays. **Cela ne peut pas être un passeport d'urgence vert**.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre E-Visa, e-Arrival Card et Air Suvihda soient délivrés par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, format d'identité standard, sur fond clair.
- De bonne qualité.

☑ **1 Fiche simplifiée d'informations (en scan-couleur ou photo ou copie) disponible en document à télécharger ci-joint :**
- À imprimer, remplir et nous transmettre.
- Ces informations nous permettront de demander votre e-visa.
- **Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez indiquer vos informations dans votre email d'envoi des documents.**

☑ **1 Lettre d'invitation de l'organisme basé en Inde (en scan-couleur ou photo ou copie) :** avec le prénom et nom du voyageur, les dates de voyage(s), tampon et signature.

☑ **1 Carte de visite professionnelle (en scan-couleur ou photo ou copie) :** en couleur ou noir-et-blanc peu importe.

☑ **1 Vol d'arrivée en Inde :** billet ou itinéraire ou attestation de voyagiste.

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles à ce e-visa :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.

☑ ***Attention concernant ce e-visa :***
• Attention le e-visa ne suffit **PAS** pour visiter certaines zones protégées : au Nord, une partie du Jammu-et-Cachemire, de l'Himachal Pradesh et de l'Uttarakhand ; au Nord-Est, le Sikkim, l'Arunachal Pradesh, Manipur et Mizoram ; ainsi que les îles Andaman-et-Nicobar. Ces zones sont détaillées ici et nécessitent un permis supplémentaire à demander sur indianfrro.gov.in

(accessible depuis l'Inde).

Le e-visa permet d'entrer en Inde par 36 aéroports internationaux (Ahmedabad, Amritsar, Bagdogra, Bengaluru, Bhopal, Bhubaneswar, Calicut, Chennai, Chandigarh, Cochin, Coimbatore, Delhi, Gaya, Goa Dabolim, Goa Manohar Mopa, Guwahati, Hyderabad, Indore, Jaipur, Kannur, Kolkata, Lucknow, Madurai, Mangalore, Mumbai, Nagpur, Navi Mumbai, Port Blair, Pune, Surat, Tiruchirapalli, Tirupati, Trivandrum, Varanasi, Vijayawada, Vishakhapatnam), 38 ports (Agatti, Alang, Bedi Bandar, Bhavnagar, Calicut, Chennai, Cochin, Cuddalore, Dahej, Dhamra, Goa, Haldia, Hazira, Kakinada, Kamarajar, Kandla, Karaikal, Kattupali, Kolkata, Kollam, Krishnapatnam, Mandvi, Mangalore, Mumbai, Mundra, Nagapattinam, Nhava Sheva, Paradeep, Pipavav, Porbandar, Port Blair, Sikka, Tuna Tekra, Tuticorin, Vallarpadam, Vishakhapatnam, Vizhinjam, Vizhinjam International), 3 frontières terrestres avec le Népal (Raxaul, Rupaidiha, Jogbani), 2 frontières terrestres avec le Bhoutan (Darranga, Jaigaon), 1 frontière terrestre avec le Myanmar (Moreh), 5 frontières terrestres avec le Bangladesh (Agartala, Dawki, Gede, Ghojadanga, Haridaspur).

• Le e-visa "Affaires" est destiné aux séjours d'affaires classiques. Par conséquent, si vous comptez utiliser ce e-visa pour une conférence, ou un travail rémunéré en Inde, ou un stage, ou une mission humanitaire/ONG, ou une mission journalistique/média, ou si vous avez déjà voyagé en Inde pour un tel motif, ou si vous avez déjà fait une demande de e-visa indien dans les 3 derniers mois, alors le e-visa peut vous être refusé pour soupçon de motif de séjour d'affaires classiques non respecté.

• Si vous avez un e-visa indien toujours en cours de validité depuis un précédent voyage, l'obtention d'un nouveau e-visa n'est pas garantie, il est conseillé d'attendre l'expiration du précédent e-visa ou de demander un visa sur passeport.

• Il est conseillé aux personnes travaillant dans les médias de demander un visa journalisme sur passeport sans intermédiaire.

Attention :

• Le E-Visa sera traité au plus tôt, et délivré immédiatement après le délai de traitement indien. Puis la e-Arrival Card et Air Suvidha vous seront délivrées par email environ 3 jours avant votre arrivée en Inde car il n'est pas possible de l'obtenir plus tôt, il vous sera possible de les imprimer ou de les enregistrer sur téléphone.

• En cas de plusieurs entrées en Inde : une nouvelle e-Arrival Card et Air Suvidha sont exigées pour chaque nouvelle entrée, or notre service comprend une seule e-Arrival Card et Air Suvidha pour votre première entrée, par conséquent en cas de nouvelle entrée il faudra effectuer une nouvelle commande de e-Arrival Card et Air Suvidha seules en nous retransmettant vos éléments.